

Proposition de zonage

Heudebouville



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **792 habitants**
- Nombre logements² : 376 logements dont 92 % de résidences principales, soit 345 logements
- Densité moyenne³ : 2,3 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	5.9
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	60
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 659 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

Cf figure 2.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de résidences principales

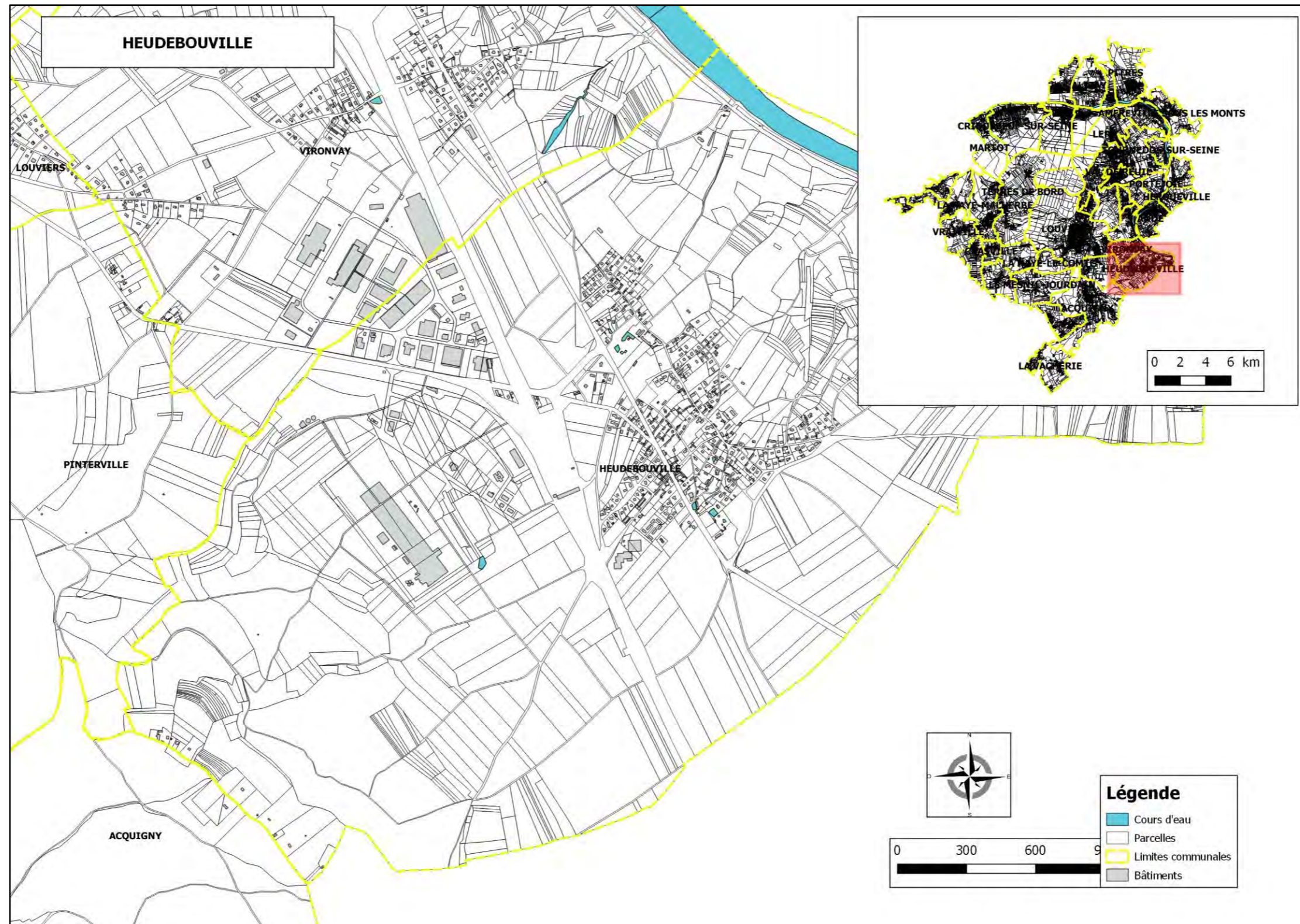


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

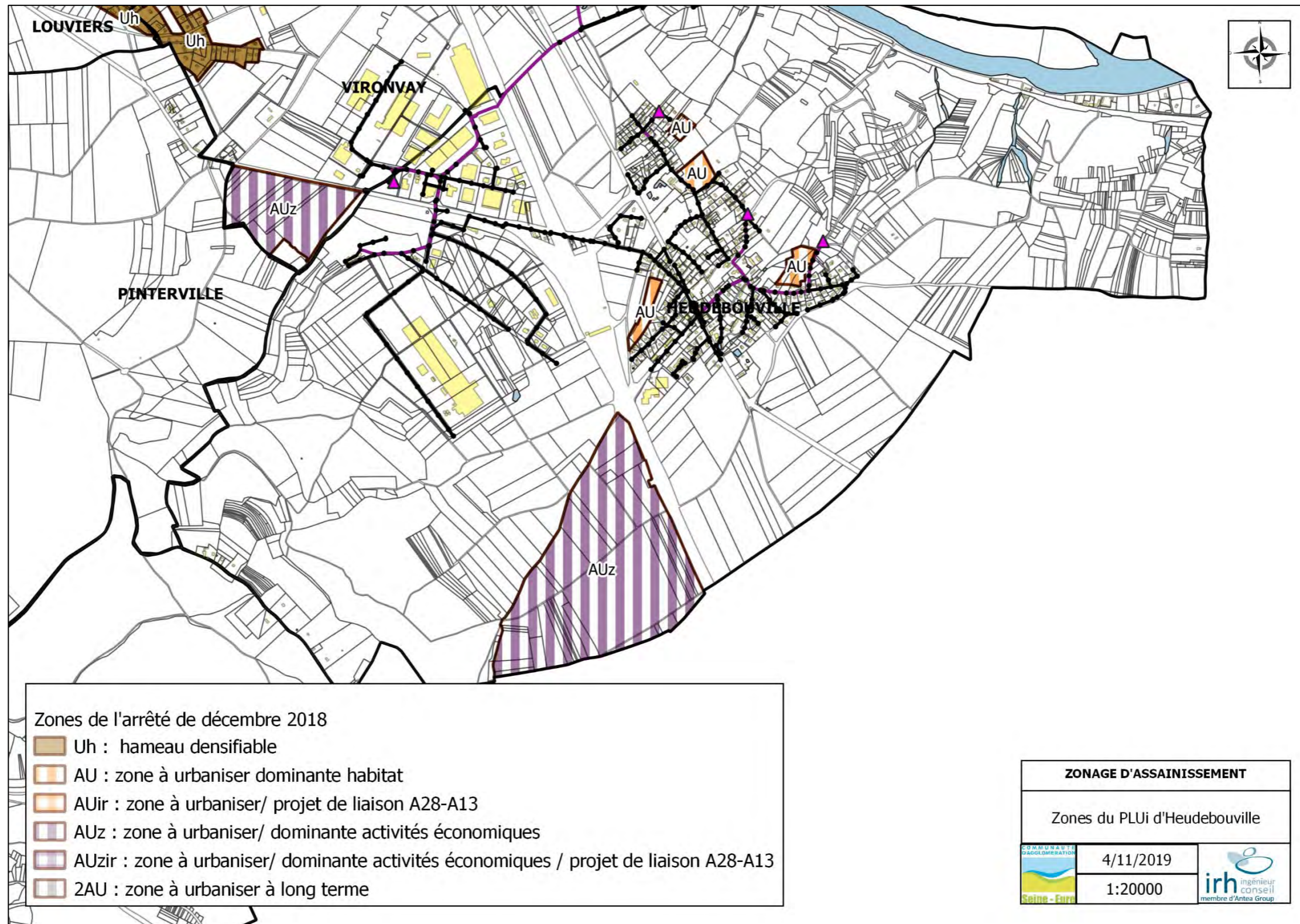


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

La commune compte au sein de son territoire la zone d'activités ECOPARC.

1.4. Bâtiments publics

Une salle communale de 100 personnes (en ANC : Assainissement non Collectif), ainsi qu'une école primaire de 90 élèves avec un service de cantine servant 50 repas/jour sont recensées.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine à l'Est.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La ZNIEFF de type 1 « l'allée de Lormais »,
- Les ZNIEFF de type 1&2 « le coteau de St-Pierre du Vauvray à Venables »,
- La ZNIEFF de type 2 « les allées et berges de la Seine en amont de Rouen »

Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Les zones en bordure de Seine sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 5.

2.5. Cavités souterraines

La commune compte 2 ouvrages civils sur son territoire.

Cf figure 6.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Un site inscrit,
- Des éléments naturels protégés pour leur intérêt écologique ou paysager,
- Des alignements d'arbres à protéger.

Cf figure 7.

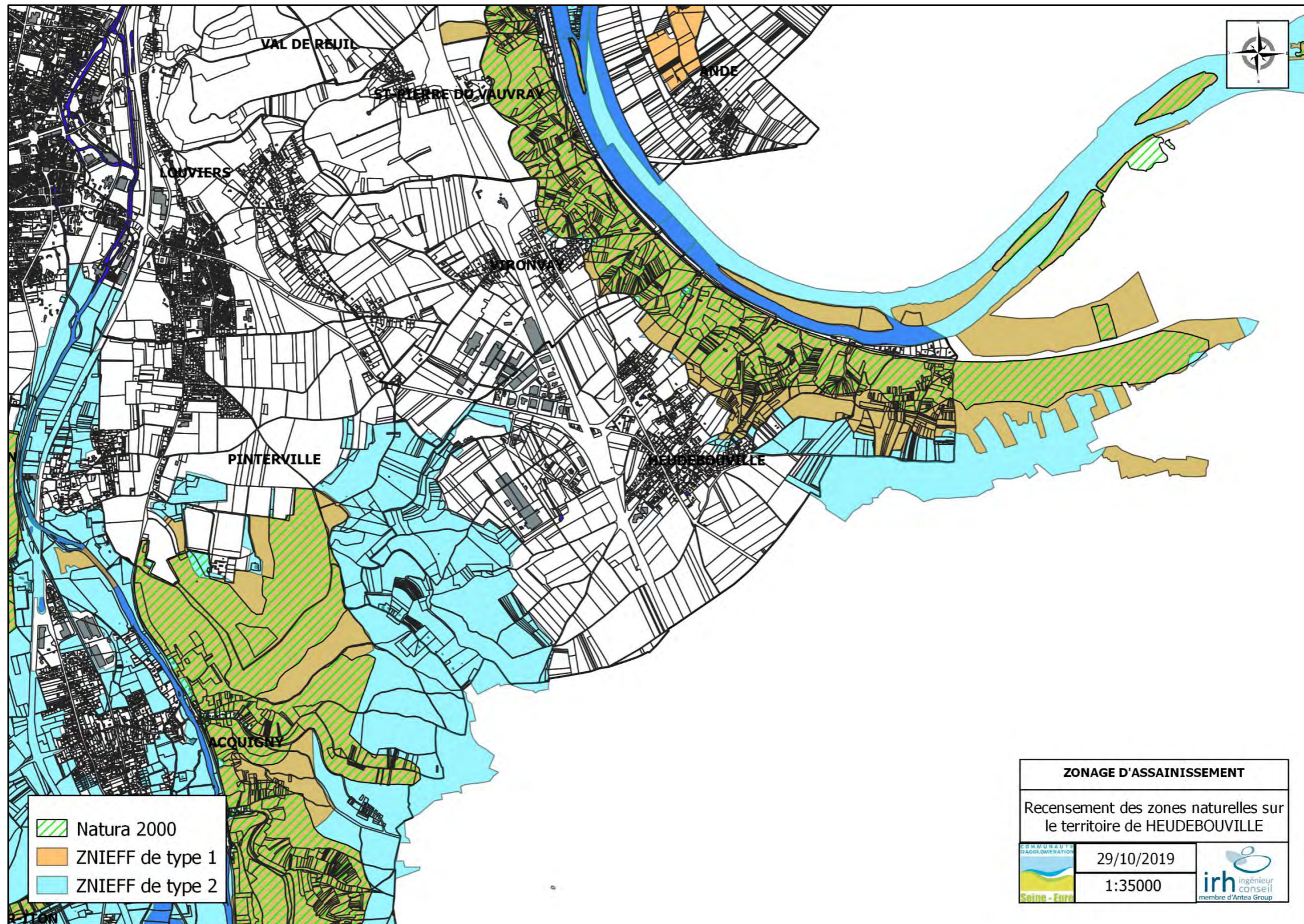


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

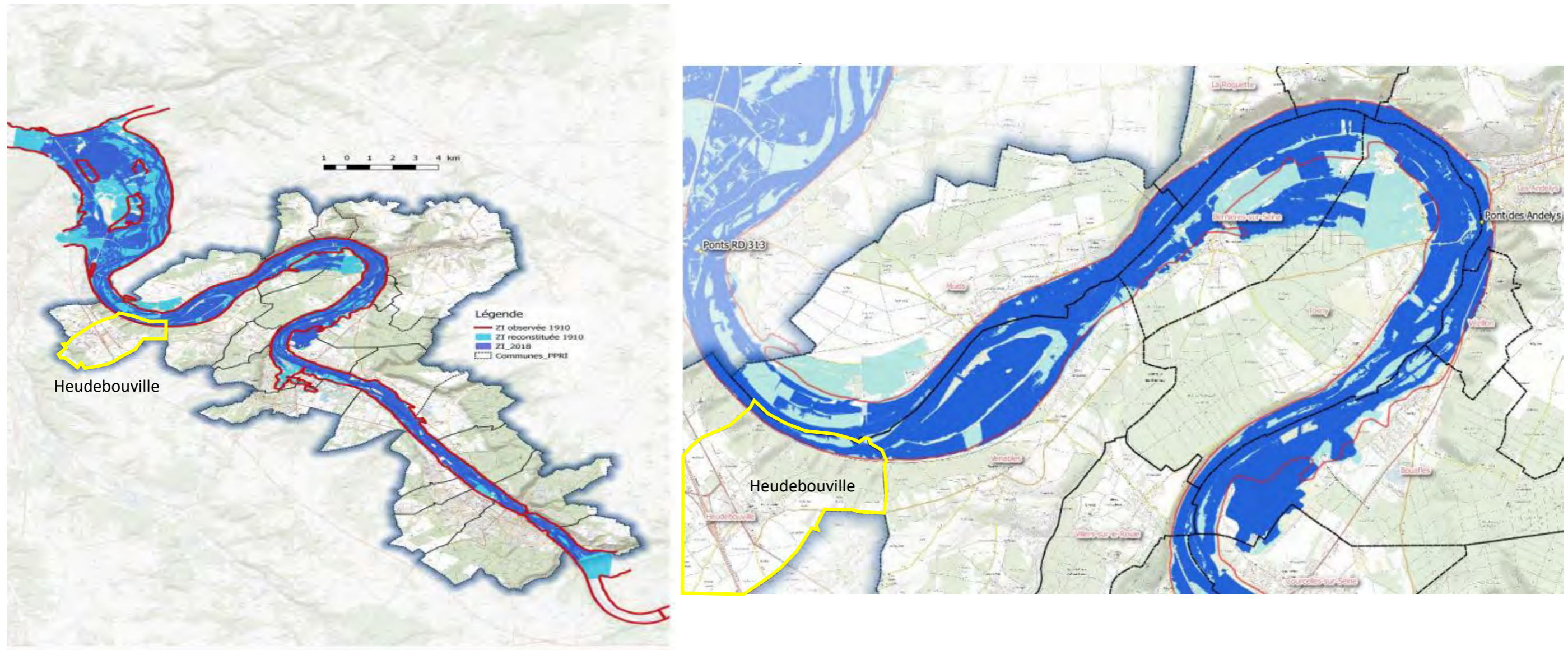


Figure 4 : Zones définies dans le PPRI Seine Amont

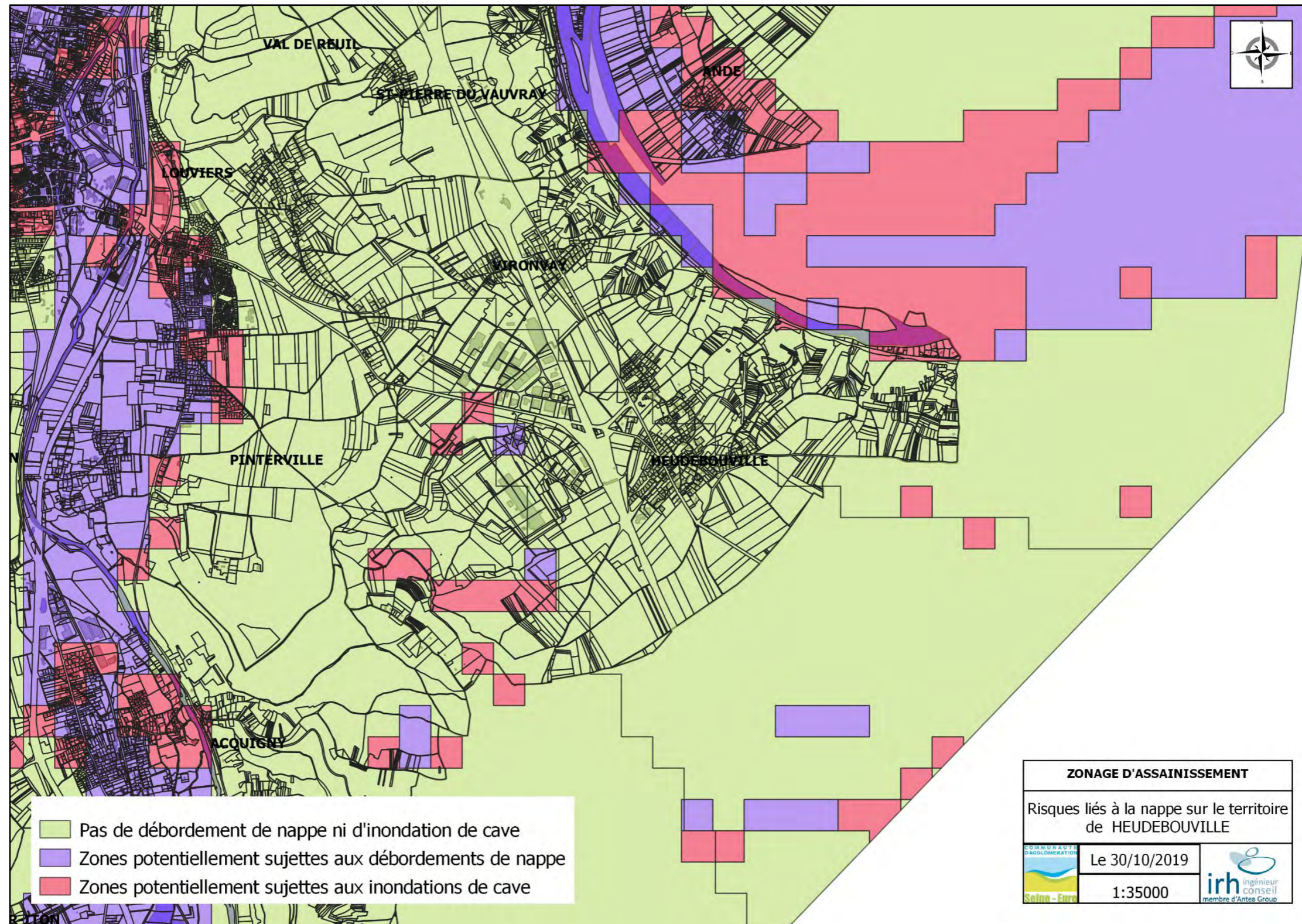


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

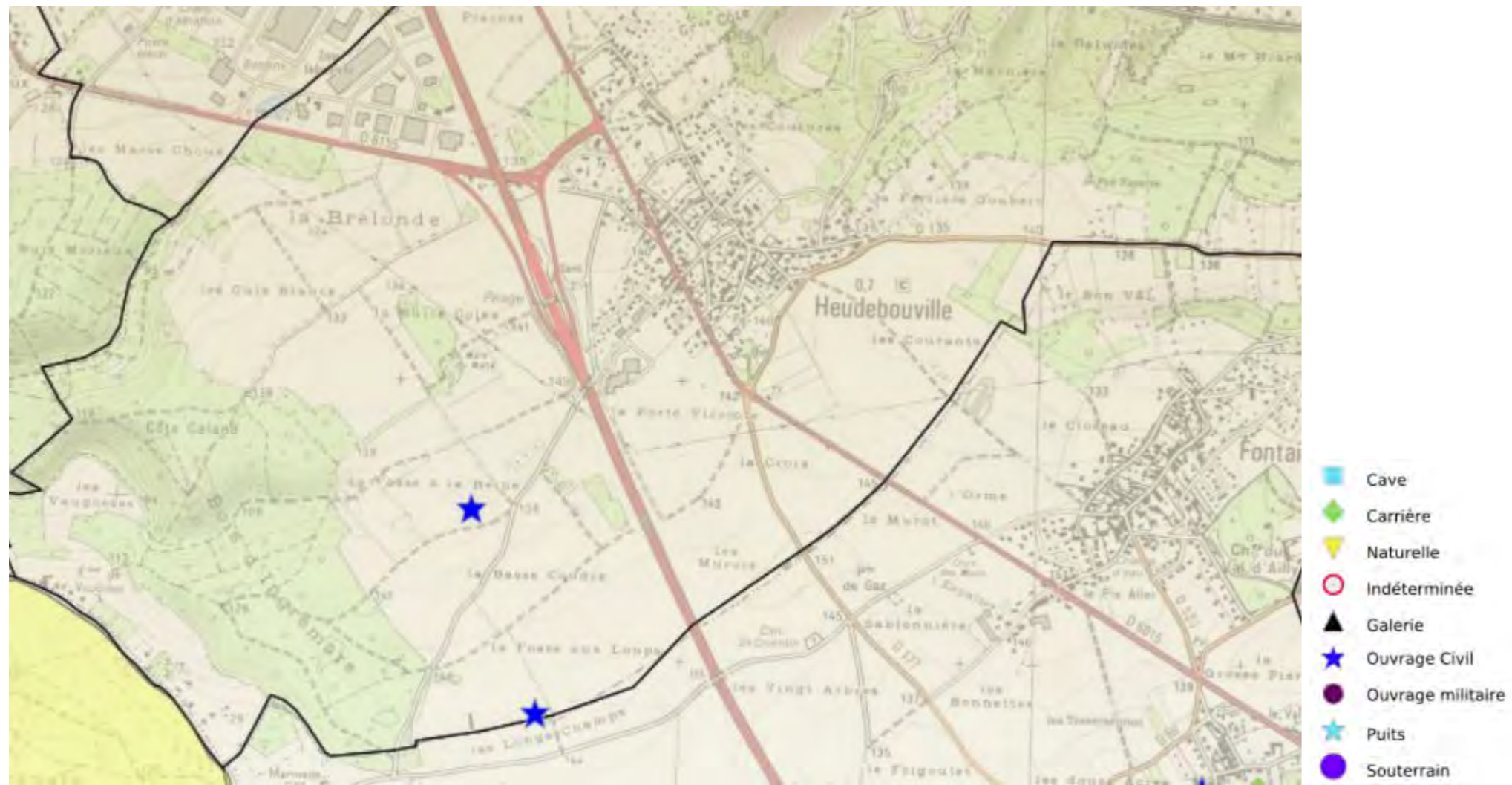


Figure 6 : Cavités souterraines de la commune (D'après géorisques.fr)

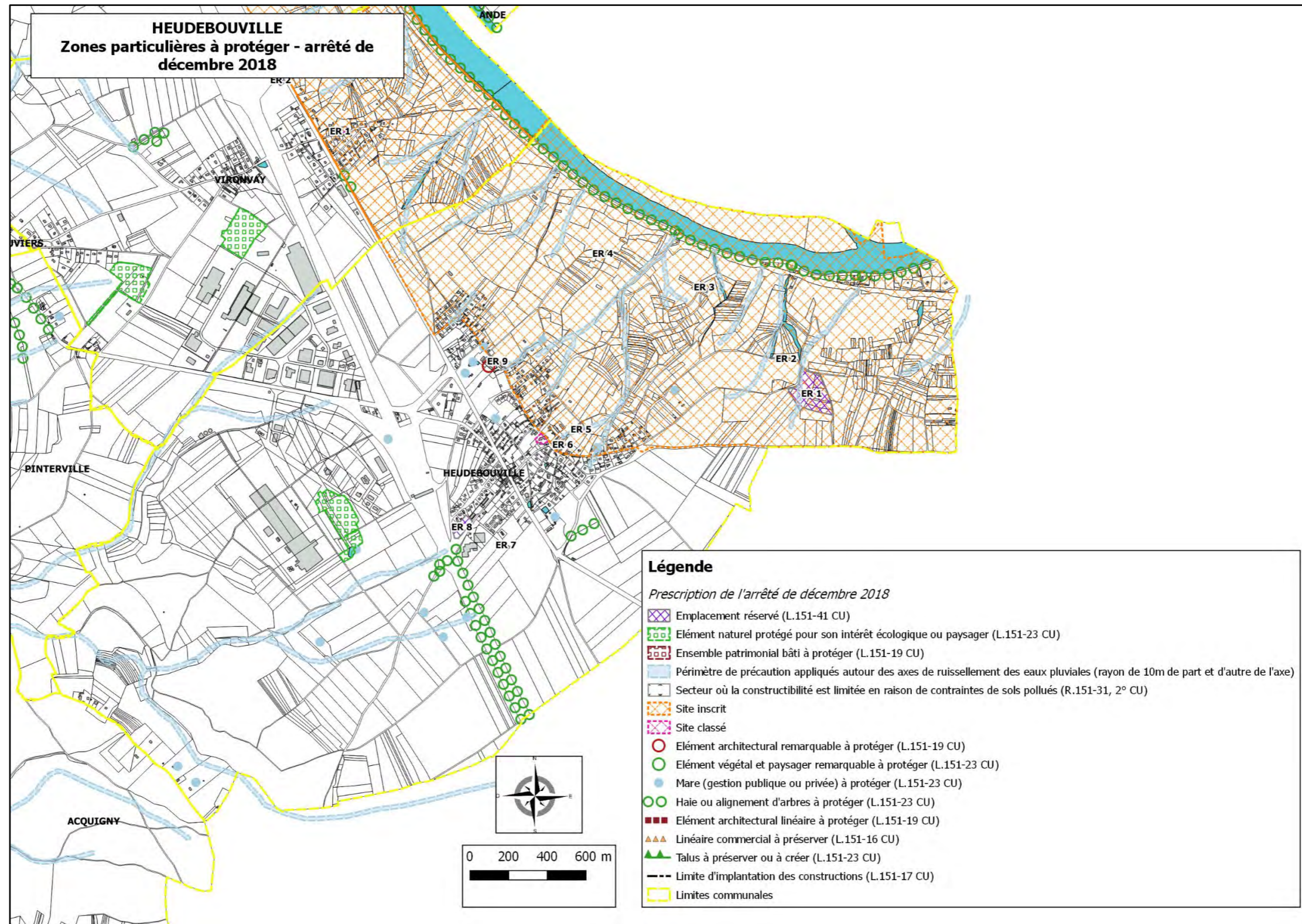


Figure 7 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

L'ensemble du bourg prévu en assainissement collectif est désormais raccordé.

Cf figure 8.

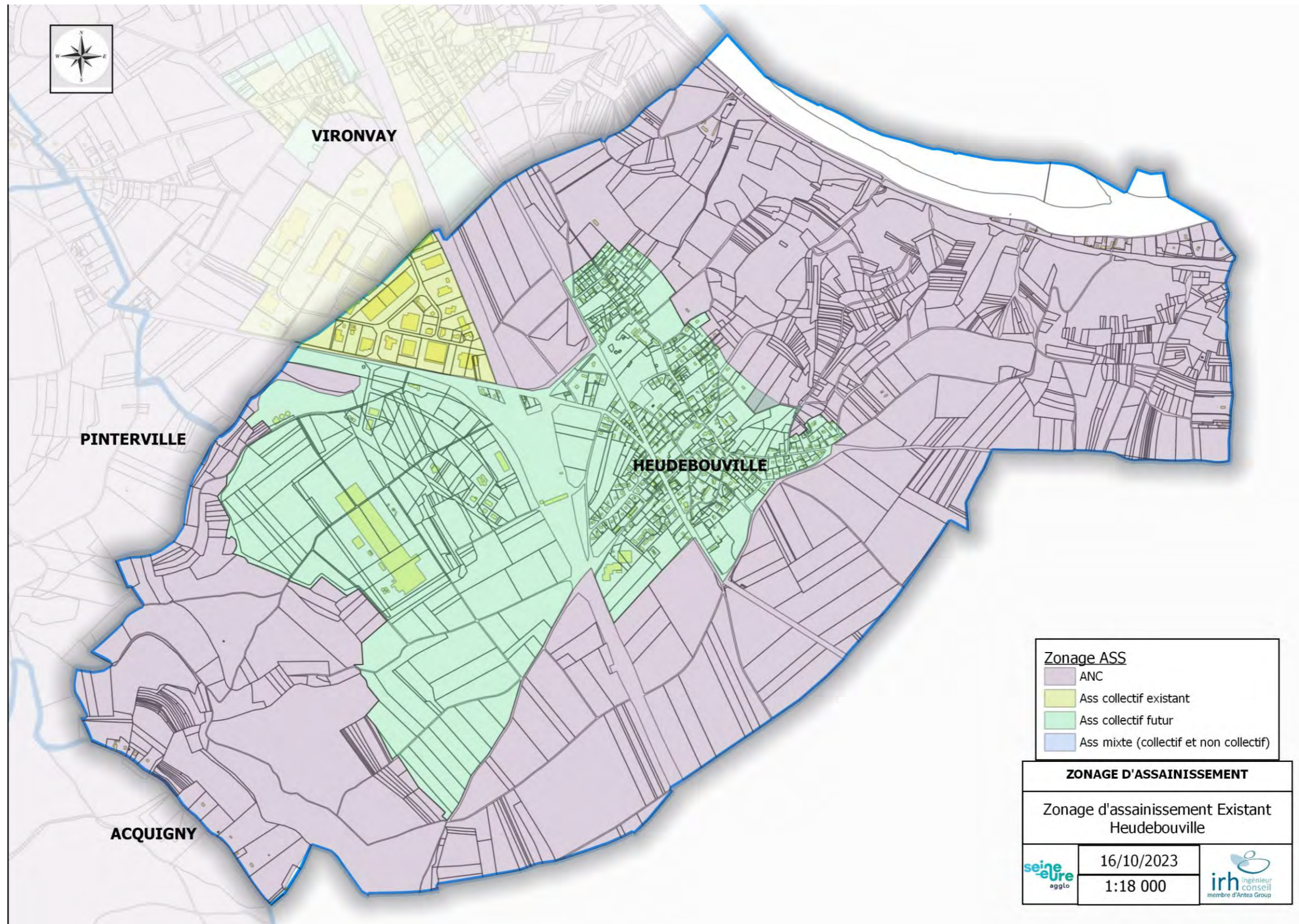


Figure 8 : Cartographie du Zonage existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les estimations SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

Linéaire gravitaire (ml)	13 854
Linéaire de refoulement (ml)	4 447
Nombre de poste de refoulement	4
Nombre de raccordés	298

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP communale d'ECOPARC 2. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

Mise en eau	2009
Capacité nominale (EH)	15 000
Charge entrante 2017(EH)	4 473
Soit charge disponible (EH)	10 527
Débit de référence (m ³ /j)	800
Volume moyen annuel en entrée (m ³ /j) ⁴	444

⁴ Moyenne des moyennes mensuelles

3.3. Assainissement non collectif

Une trentaine de logements est assainie en non collectif dans les secteurs du Vaugosse, sur l'île Lormais et au Moulin à Vent.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	14	46,7%
B	-	-
C	1	3,3%
D	4	13,3%
E	1	3,3%
NC	10	33,3%
Total	30	100%

3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

Tableau 4 : types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A/C	Silex dans une matrice limono argileuse ou argilo limoneuse ou sols de terrasses alluviales à horizon argileux	Epandages ou lits filtrants drainés verticaux avec exutoire	Tranchée d'infiltration à mettre en place parallèlement aux courbes de niveau ou exutoire de surface
B/C	Sols remblayés sur craie ou argileux ou sableux sur craie	Lit filtrant non drainé si craie peu profonde sinon un lit filtrant drainé dans les argiles/sable	Contrainte de perméabilité ou d'exutoire en surface
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Terre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

Cf figure 10.

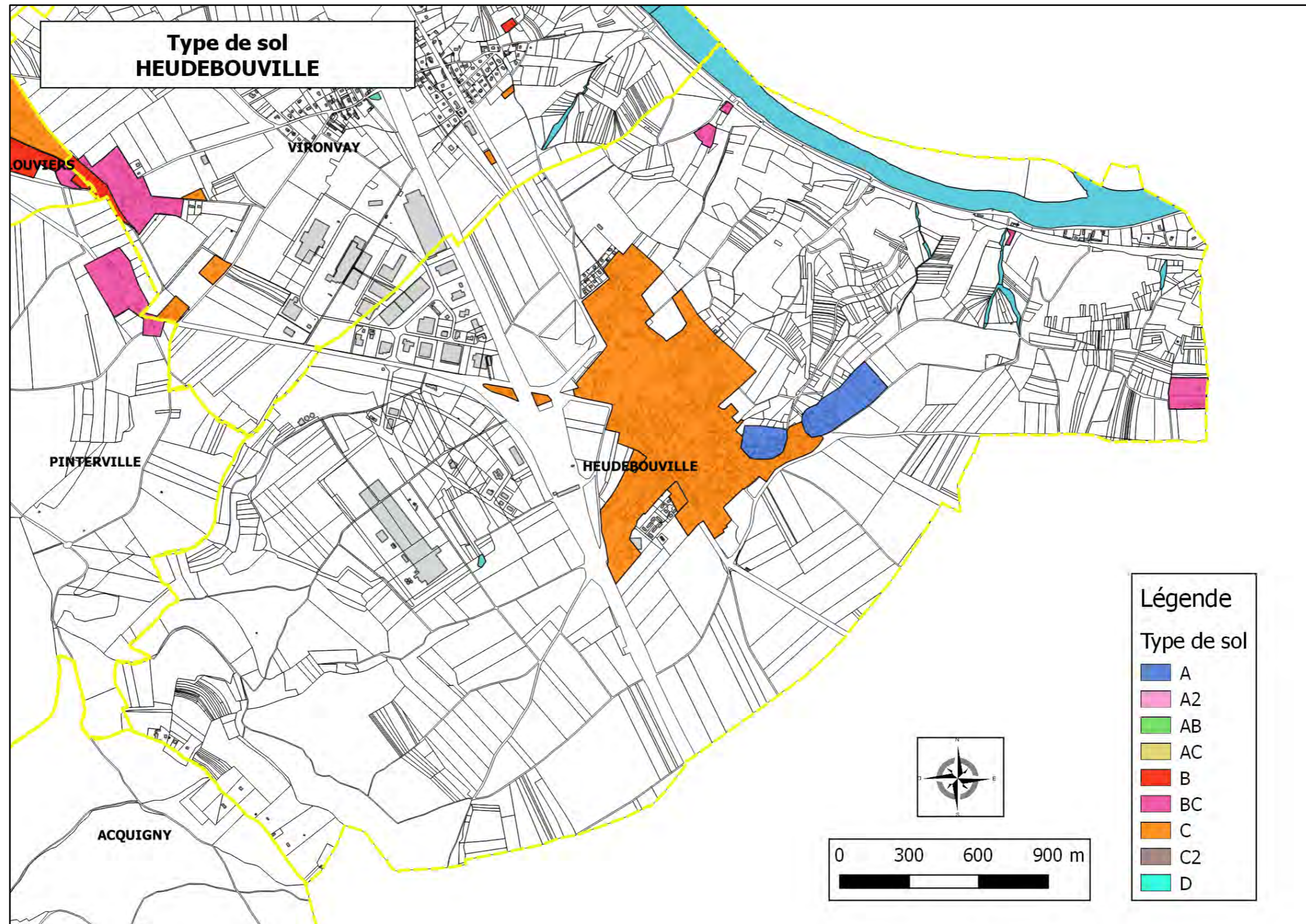


Figure 9 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

4. Conclusion

D'après les dernières données transmises, l'ensemble de la commune est désormais en assainissement collectif.

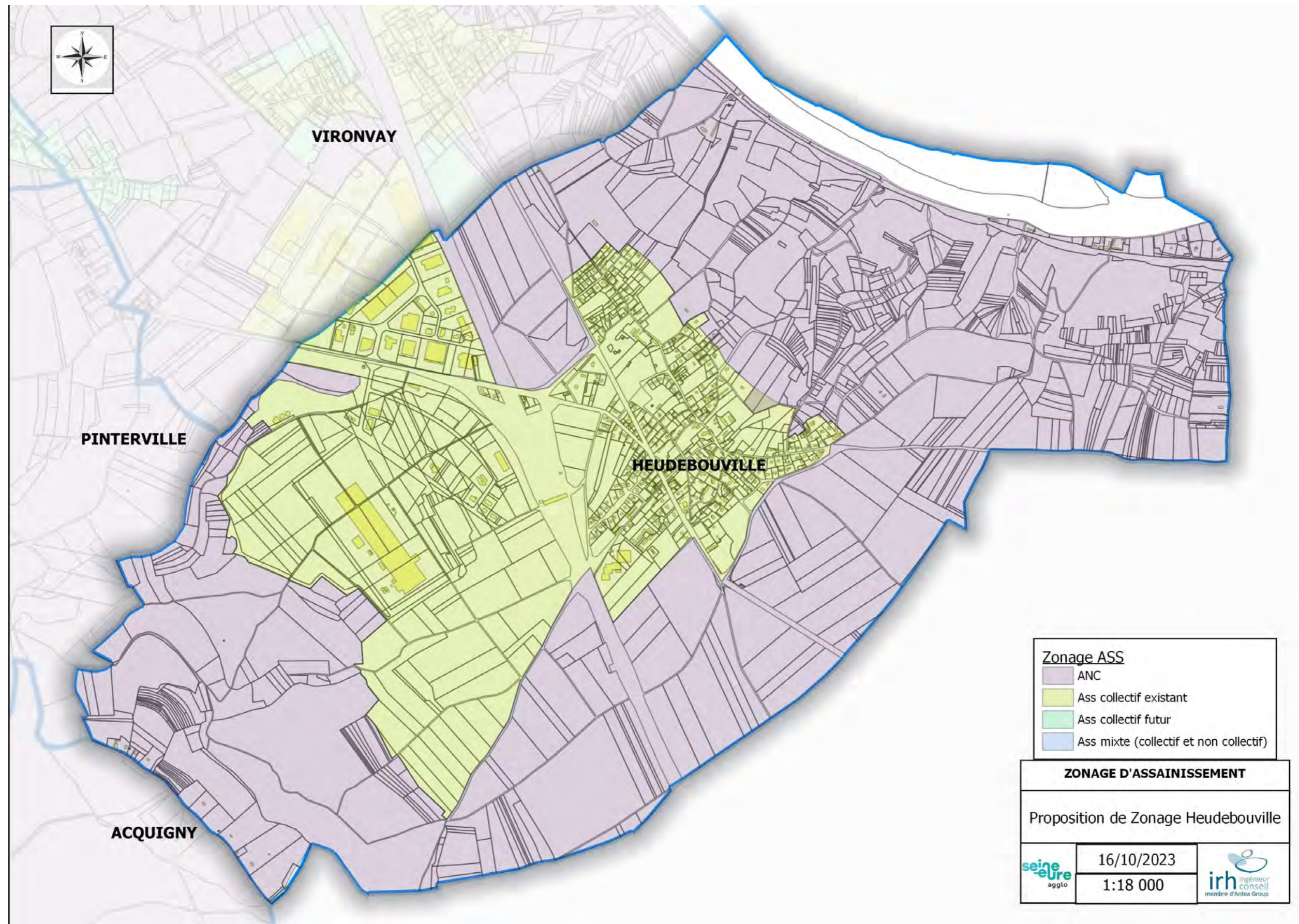


Figure 10 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)